



VILLE de RODEZ

Décision du Maire n° DEC2025/0116

Objet : Aménagement de la cour de l'école Cambon Monteil
Marché en procédure adaptée n° 25005

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant au Maire, par voie de décision et sur délégation du Conseil Municipal, de gérer les affaires courantes de la collectivité,

Vu la délibération N° DEL2020-089 du Conseil Municipal en date du samedi 11 juillet 2020 rectifiée par la délibération N° DEL2020-277 du Conseil Municipal du vendredi 18 décembre 2020 déléguant au Maire la charge de gérer, par voie de décisions, les affaires telles que précisées par les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus rappelés,

Vu le code de la commande publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Vu l'envoi à la publication de la consultation, le 11 février 2025 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur le site du profil acheteur et sur le site de la Ville de Rodez,

Vu la date limite de remise des offres fixée au jeudi 6 mars 2025 à 12h00,

Vu les onze offres déposées dans le cadre de cette consultation à la date limite de remise des offres,

Vu la recevabilité de ces onze offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés du mardi 8 avril 2025,

Décide

Article 1 : Objet

De procéder, par marchés à procédure adaptée n° 25005-01 à n° 25005-04 aux travaux d'aménagement de la cour de l'école Cambon Monteil et de signer les marchés correspondants avec les sociétés suivantes :

Numéro et nom du lot	Candidat retenu	Montant attribué (en € H.T.)
1 : Démolition (25005-01)	SAS Eiffage Route Grand Sud Midi Pyrénées 12 450 La Primaube	23 562,00
2 : Revêtement de sol - réseaux divers (25005-02)	Colas France Etablissement de Rodez 12 850 Onet le Château	125 685,74
3 : Espace vert - mobilier urbain (25005-03)	Groupement Id Verde (mandataire) - 12 340 Bozouls/ Paysage concept - 12 500 Espalion	147 955,50 Offre variante
4 : Maçonnerie - façade (25005-04)	Id Verde 12 340 Bozouls	21 183,20

Pour les lots n° 1, n° 2 et n° 4, le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4,5 mois (dont un mois de préparation) à compter de la date de notification.

Pour le lot n° 3, le délai global prévu pour l'exécution des prestations est de 6,5 mois (dont un mois de préparation) à compter de la date de notification.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente décision prendra effet à sa date de publication

Article 3 : Prévision budgétaire

Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

Article 4 : Condition d'exécution

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera transmise en Préfecture, affichée en Mairie et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Commune. Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Préfète de l'Aveyron.

Article 5 : Recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, notification et transmission en Préfecture.

Article 6 : Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rendra compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à RODEZ, le 9 avril 2025

Le Maire certifie exécutoire la présente décision
Transmise en Préfecture le 9 avril 2025
Publiée le 9 avril 2025

Par Délégation du Conseil Municipal
Le Maire
Signé : Christian TEYSSERE
Acte dématérialisé